



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. François-Xavier DUBROUS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absents avant donné pouvoir** :

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI,  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Christine VISINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Absente excusée** : Mme Nathalie JULIAT ;

**Absente non excusée** : Mme Nathalie CHABLE,

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BEAUMELOU,

**N° 20230906-30 : Demande de subventions au titre du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert » pour la modernisation de l'éclairage public des terrains sportifs**

Face à la hausse des coûts de l'énergie et dans le but de réduire ses consommations électriques mais aussi de diminuer la pollution liée à la production énergétique, la commune souhaite poursuivre la modernisation des installations d'éclairage public.

Dans cet objectif, les terrains sportifs et plus particulièrement les terrains de football et terrains de tennis couverts peuvent faire l'objet d'une évolution de leur installation d'éclairage public.

**Terrain de football synthétique :**

Le terrain de football synthétique est équipé de 6 mâts d'éclairage équipés de deux projecteurs chacun afin de permettre des matches l'hiver mais il est surtout utilisé chaque jour pour les séances d'entraînement qui se déroulent principalement en fin de journée. L'éclairage est donc allumé sur de longues périodes toute l'année.

Actuellement, les projecteurs sont équipés de lampes à iodure métallique de 2000 watts. Celles-ci sont très énergivores.

Aujourd'hui, des lampes sont à remplacer.

Aussi la commune dans un souci d'économies d'énergie a porté la réflexion sur le remplacement des 12 projecteurs par des matériels de type LED.

L'équipement comprendra un dispositif de pilotage et de gradation de l'éclairage qui permettra de d'abaisser ou éteindre une partie du terrain en fonction de l'utilisation de la surface ou du type de jeu proposé.

Le coût de ces travaux est estimé à 41 510,80€ HT soit 49 812,96€ TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

### Terrain de football en herbe :

Le terrain de football en herbe est équipé de 4 mâts d'éclairage équipés de deux projecteurs. Ce terrain est utilisé pour les matches mais des entrainements s'y déroulent de temps en temps le soir. Actuellement, les projecteurs sont équipés de lampes à iodure métallique de 2000W. Celles-ci sont très énergivores.

Aujourd'hui, quelques lampes sont à remplacer.

Aussi la commune dans un souci d'économies d'énergie a porté la réflexion sur le remplacement des 8 projecteurs par des matériels de type LED de 400W.

L'équipement comprendra un dispositif de pilotage et de gradation de l'éclairage qui permettra de d'abaisser ou éteindre une partie du terrain en fonction de l'utilisation de la surface ou du type de jeu proposé.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 979,40€ HT soit 37 175,28€ TTC

### Courts de tennis couverts : installation de projecteurs LED

Les courts de tennis couverts sont utilisés pour pratiquer des entrainements, des cours et des compétitions.

Ils sont éclairés par 24 lampes à sodium haute pression (SHP).

Régulièrement des lampes sont à remplacer car leur durée de vie est de 3 ans maximum.

La ville de Champagne-sur-Oise s'oriente vers un remplacement complet avec l'installation de projecteurs de type LED.

Ils sont plus économes et leur durée de vie est supérieure (6 à 8 ans en fonction de leur utilisation) par rapport aux projecteurs SHP.

Lampe SHP : 32 000 heures d'utilisation

Lampes LED : 100 00 heures d'utilisation

L'économie d'énergie attendue est de 50% de la consommation.

Le coût de ces travaux est estimé à : 25 548,00€ HT soit 30 657,60€ TTC.

Dans le cadre du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert », l'Etat finance les actions des collectivités locales destinées à rénover les parcs de luminaire, il est proposé de déposer une demande de subvention à ce titre.

En raison de la règle de droit commun (L1111-10 du CGCT) qui impose une participation minimale de la commune de 20%, il est proposé de solliciter une aide au titre de ce dispositif selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Changement luminaires terrains de tennis	25 548,00 €	Fonds "vert" d'accélération de la transition écologique	80,00 %	78 430,56 €
Changement luminaires terrain de football	72 490,20 €	Autofinancement		19 607,64 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>98 038,20 €</b>			<b>98 038,20 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission finances du 25 mai 2023,

**Considérant** l'intérêt de conduire des travaux de nature à maîtriser la consommation d'énergie et à limiter la pollution liée à sa production, en renouvelant les éclairages publics anciens des terrains de tennis et du terrain de football synthétique,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E.legalite.com

**Considérant** le dispositif de financement mis en œuvre par l'Etat au titre du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert » pour la modernisation de l'éclairage public,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 6 pouvoirs),**

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert » pour la modernisation de l'éclairage public des terrains sportifs : terrains de tennis couverts et terrain de football synthétique,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Changement luminaires terrains de tennis	25 548,00 €	Fédération Française de Football	80,00 %	78 430,56 €
Changement luminaires terrain de football	72 490,20 €	Autofinancement		19 607,64 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>98 038,20 €</b>			<b>98 038,20 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 12 juin 2023

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 02/06/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Dont pouvoirs : 6

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

98\_DE-095-219541343-24230609-24230906DEL